

# PROJET PEDAGOGIQUE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>1.</b>	<b>L'ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>	<b>3</b>
a)	Présentation.....	3
	Les locaux : .....	3
	L'accueil du matin : .....	4
	L'accueil du soir (de 16h30 à 18h30) : .....	4
	L'accueil du mercredi.....	5
	La pause méridienne : .....	5
b)	Modalités : .....	5
c)	Les capacités d'accueil : .....	6
d)	Le mercredi : .....	6
e)	Rythme d'une journée.....	7
<b>2.</b>	<b>Les Intentions éducatives</b>	<b>8</b>
a)	Les choix éducatifs : .....	9
b)	Les objectifs d'animation : .....	10
c)	Les activités : .....	10
d)	Les objectifs généraux, objectifs opérationnels et démarches pédagogiques.....	12
<b>3.</b>	<b>LE FONCTIONNEMENT</b>	<b>..... 15</b>
a)	Equipe d'animation et Rôles des agents.....	16
b)	Rôle de la responsable des services périscolaires .....	17
c)	Les axes de préventions : .....	18
d)	PAI, régimes alimentaires et médicaments .....	18
e)	Accueil des enfants en situation de handicap .....	19
<b>4.</b>	<b>MODALITES DE PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES</b>	<b>..... 19</b>
a)	Modalités de participation des enfants .....	19
b)	Modalités de participation des familles .....	20
<b>5.</b>	<b>L'EVALUATION</b>	<b>..... 21</b>

## Préambule

Plateau-des-Petites-Roches est la commune nouvelle créée le 01/01/2019, née de la fusion de 3 communes de montagne (Saint Pancrassse, Saint Hilaire, Saint Bernard) ; elle compte 2.400 habitants et est dotée de 3 écoles, d'un Centre de Loisirs, d'un accueil ADOS et d'un Accueil Petite Enfance, géré par la Communauté de Communes. Situé dans le massif de la Chartreuse à 1000m d'altitude, ce plateau forme un vaste balcon d'une vingtaine de kilomètres de long sur une largeur moyenne d'un kilomètre.

La commune est chargée de l'accueil des enfants de préélémentaire et d'élémentaire, du restaurant scolaire et du transport des enfants pendant la pause méridienne. **Deux groupes scolaires, l'école maternelle des Gandins et l'école élémentaire des Gaudes, sont situés sur le village de Saint Hilaire du Touvet. A Saint Pancrassse, l'école primaire, relevant d'une autre circonscription, accueille les enfants de la maternelle à la fin de l'élémentaire.**

À l'heure de la fusion des communes c'est toute une action éducative qui s'est repositionnée et enrichie de nouvelles facettes. Le nouveau PEDT (2022-2025) est un acte fondateur de la nouvelle commune et de sa volonté de proposer aux différents acteurs une politique éducative cohérente et égalitaire, alliant loisir et scolaire, petite enfance et jeunesse. L'intérêt de l'enfant dans sa globalité (élève, enfant dans sa famille, futur citoyen, et adulte en devenir) est au cœur de notre projet. L'épanouissement de l'enfant doit être vu dans son ensemble : tout à la fois réussite scolaire, apprentissage de fondamentaux solides, et aussi éveil au monde, épanouissement personnel, sociabilité, autonomie, citoyenneté, vie en collectivité.

Les enfants sont de plus en plus nombreux sur le plateau et leurs familles heureuses de s'y implanter. Le milieu socio-professionnel de Plateau-des-Petites-Roches est pluriel. La population des trois communes historiques vit une transition depuis un certain temps déjà. En effet, depuis la fermeture des établissements de soins, une véritable transformation s'est opérée sur ce territoire. Aujourd'hui, l'hétérogénéité sociale est une évidence. Le plateau propose plus de 40 % de logements sociaux. Une partie des familles éprouve des difficultés financières, avec ou sans emploi. Des parents exercent une activité rémunérée à temps partiel ou à un niveau salarial relativement bas, alors que d'autres ont un niveau de vie plus élevé. Le travail de ces derniers est principalement localisé dans la vallée du Grésivaudan ou en périphérie grenobloise et chambérienne. Cela produit une grande amplitude du temps de travail qui reste un problème entier lorsqu'on est chargé de famille. Pour autant, nous avons là une belle mixité sociale que nous devons aborder comme une « richesse » et un « atout ». Peu importe la situation de chacun, la mise en place d'un système égalitaire d'accès aux activités nous apparaît incontournable.

Familles agricultrices, soignantes, enseignantes, cadres, employées ; temps partiel ou temps pleins... Cette belle mixité sociale est une richesse et un atout unique. Ce point est crucial pour la mise en place d'un système équitable d'accès aux activités.

Le projet pédagogique des accueils périscolaires décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. En lien avec le service des affaires scolaires, les élus

aux affaires scolaires, il est élaboré par la responsable des accueils périscolaires. Il est validé par l'organisateur et signé par les agents ayant en charge cet accueil.

Il traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné. Il permet de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

## 1. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

### a) Présentation

L'accueil périscolaire de Plateau-des-Petites-Roches est situé sur la Chartreuse en moyenne montagne. Le cadre est idyllique, mais éloigné de tout. Il accueille des enfants de la maternelle jusqu'au CM2. L'ACM de Plateau-des-Petites-Roches est conventionné avec la CAF.

Situé à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, vie familiale), l'accueil périscolaire est un mode d'accueil et un mode de garde, ouvert aux enfants des écoles maternelles et primaires, aux heures qui précèdent ou suivent la classe. Il ne s'agit pas d'une simple « garderie » mais d'un lieu de vie et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire. Les axes des projets des différentes écoles doivent également être pris en compte dans la conception des activités périscolaires.

Pour l'enfant, c'est un lieu d'activités libres et de repos, un lieu de détente, de découvertes, de dépenses physiques et de loisirs où il pourra choisir ce qui l'intéresse (dessins, jeux, chorale, sport etc. ...), sous la responsabilité de professionnels qualifiés.

**Les taux d'encadrement** sont définis par le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018. Ils sont les suivants :

#### **Jusqu'à 5 heures consécutives :**

- Un adulte encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- Un adulte encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans.

#### **Si plus de 5 heures consécutives (mercredis) :**

- Un adulte encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans.
- Un adulte encadrant pour 14 enfants de plus de 6 ans.

#### **Les locaux :**

Pour les enfants de **l'école maternelle à Saint Hilaire** : Une salle dédiée à l'ACM dans l'école maternelle des Gandins est organisée en plusieurs espaces : des vestiaires, un coin bureau, un espace animateur (avec de la littérature ainsi que du matériel pédagogique), des aménagements pour les jeux, un coin bibliothèque pour les enfants, un espace sanitaire filles / garçons et une petite cuisine. Cette salle est généralement dédiée aux 3-6 ans.

- Le dortoir situé au niveau 4 de l'école est aussi disponible pour les temps de siestes. Un deuxième dortoir est accessible si un ou des enfants sont malades.

- Les enfants bénéficient également du gymnase de l'école maternelle ainsi que de la cour de récréation.

Pour les enfants de **l'école primaire à St Hilaire** : Un préfabriqué situé dans la cour de l'école élémentaire accueille principalement les enfants de 6 à 11 ans. Plusieurs espaces sont aménagés : cuisine, lectures, jeux. Les sanitaires se trouvent dans l'école primaire, ainsi que d'autres espaces accessibles (la cuisine, le gymnase, le préau, DOJO, la cour). A **Saint-Pancrasse**, les accueils ont lieu dans la salle polyvalente, et les différents espaces attenants au périscolaire (jeux extérieurs, cour de l'école ...).

**L'accueil du matin :**

Jours et horaires d'accueil : Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h30.

A Saint Hilaire, l'accueil du matin, pour les maternelles et les élémentaires, se fait à l'école maternelle dans la salle dédiée à la garderie. Les enfants sont accueillis par un ou plusieurs adultes encadrants. Les parents doivent se manifester auprès de l'adulte référent afin qu'il note la présence de l'enfant.

Le petit déjeuner n'est pas fourni par la structure. Les enfants peuvent apporter leur petit déjeuner qui sera pris pendant le temps d'accueil.

A 8h20, les enfants des écoles maternelles et élémentaires sont accompagnés par les animateurs dans les classes respectives et conduits auprès de l'enseignant ou de l'ATSEM référent.

**L'accueil du soir (de 16h30 à 18h30) :**

**Pour les enfants de l'école maternelle des Gandins**, l'accueil du soir se fait dans la salle du centre de loisirs à l'école maternelle. Les animateurs vont chercher les enfants directement dans les classes.

**Pour les enfants de l'école élémentaire des Gaudes**, l'accueil du soir se fait dans le local Ados. Les animateurs vont chercher les CP et CE1 directement dans les classes. Les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 rejoignent seuls le lieu de RDV (préau de l'école).

Pour les enfants de l'école primaire de **St Pancrasse**, l'accueil a lieu dans la salle polyvalente. Les animateurs vont chercher les maternelles dans les classes. Pour les élémentaires, ils rejoignent seuls le point de RDV.

Un **temps de goûter** est prévu et est fourni aux enfants.

**Départs échelonnés** : Les parents, ou tout autre adulte autorisé, ont la liberté de venir chercher leur enfant à l'heure qu'ils souhaitent.

**Une aide aux devoirs** est proposée à tous les enfants des écoles élémentaires, les lundis et jeudis soir, entre 17h00 et 18h00. Ce temps de devoirs est assuré par le personnel encadrant et des bénévoles (volontaires, personnes âgées ...).

L'accueil du mercredi se déroule de 8h30 à 18h30 dans les locaux du centre de loisirs à St Hilaire (école maternelle des Gandins), pour tous les enfants du Plateau.

La pause méridienne :

**La pause méridienne** se déroule de 11h30 à 13h30 pour environ 160 enfants répartis sur les 2 sites. Les repas sont élaborés au restaurant scolaire situé dans les locaux de l'école maternelle des Gandins à Saint Hilaire. Les repas sont préparés sur place par deux cuisinières, avec des produits bios, locaux et/ou en circuits courts. Les enfants de St-Pancrasse bénéficient de la livraison des repas en liaison chaude.

**Les enfants de l'école maternelle de Saint Hilaire** sont accueillis pour la pause méridienne de 11h30 à 13h20 au restaurant scolaire situé à l'école maternelle des Gandins. Selon les effectifs, un ou deux services de restauration sont organisés. Le deuxième service débute à 12h30. Un temps de détente et d'animation (salle du centre de loisirs, gymnase, cours de l'école maternelle) est proposé aux enfants avant ou après le repas.

Pour les enfants de **l'école élémentaire des Gaudes**, deux services de restauration sont proposés : de 11h40 à 12h30, puis de 12h35 à 13h20. Un temps de détente et d'animation (cours de l'école, local Ados, DOJO, préau de l'école) est proposé aux enfants avant ou après le repas.

Pour les enfants de l'école élémentaire des Gaudes, le **trajet entre l'école et le restaurant scolaire** s'effectue à pied et est organisé sous la responsabilité des animateurs périscolaires. Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité données par le personnel encadrant.

**A Saint-Pancrasse**, un seul service de restauration est organisé pour les enfants de l'école, de 11h40 à 12h45.

Un temps de détente et d'animation est proposé aux enfants à la fin du repas dans les différents lieux attenants au périscolaire.

Dans le cadre de la pause méridienne, le personnel encadrant vient chercher les enfants directement dans les classes ou au lieu de RDV. Même si les enseignants renseignent le nom des enfants présents au périscolaire, le personnel encadrant se charge de faire l'appel lorsqu'il récupère les enfants puis rentre les données dans le logiciel DEFI, grâce à 3 tablettes, une par site.

Une vingtaine d'intervenants sont mobilisés quotidiennement sur chacun de ces temps.

**b) Modalités :**

L'accueil se déroule durant toute l'année scolaire (en dehors des vacances). Les enfants doivent être inscrits à l'école pour l'année scolaire en cours. La fréquentation peut être

régulière ou occasionnelle. La présence au périscolaire du soir est soumise à la scolarisation l'après-midi. Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial. Toutes les prestations doivent être préalablement réservées (cf. Règlement Intérieur de fonctionnement).

Les inscriptions peuvent se faire :

- Pour la journée complète (garderie du matin / pause méridienne / garderie du soir)
- Pour le matin avec la restauration
- Pour la pause méridienne
- Pour le mercredi (journée ou demi-journée, avec ou sans repas).

#### c) Les capacités d'accueil :

Lieu	Garderie du matin	Pause méridienne		Garderie du Soir		Mercredi
		Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire	
St-Hilaire - Centre de Loisirs maternels (Gandins)	32			28		24
St-Hilaire -Espace jeunes Les Gaudes					36	
École des Gandins - Restaurant Scolaire Gandins		42				
Écoles Les Gaudes - Restaurant Scolaire Gandins			90			
St-Pancrasse - Salle des Fêtes	14	28	18	14	18	
<b>TOTAL enfants pouvant être accueillis</b>	<b>46</b>	<b>70</b>	<b>108</b>	<b>42</b>	<b>54</b>	<b>24</b>

#### d) Le mercredi :

L'accueil **périscolaire du mercredi** se déroule de 8h30 à 18h30 dans les locaux du centre de loisirs (école des Gandins) à St Hilaire pour tous les enfants du Plateau. Des activités sont proposées aux enfants en fonction de leur âge. Cet accueil a lieu les mercredis en période scolaire. Il est de la responsabilité des parents de confier leur enfant à l'animateur en poste lors de l'arrivée. Les repas du midi ainsi que les goûters sont fournis. Les enfants inscrits à la

demi-journée peuvent ou ne pas prendre le repas. Un tarif est proposé pour chaque formule (demi-journée avec repas, demi-journée sans repas, journée avec repas).

Le programme d'animation est modulable selon la météo et les demandes des enfants présents. Selon l'activité, certaines journées ne sont pas compatibles avec un accueil à la demi-journée. L'organisation du travail de l'équipe encadrante prévoit une personne référente, permanente le mercredi.

#### JOURNEE TYPE DU MERCREDI

<b>8h30 / 10h00</b>	<b>Accueil détente</b> , arrivée échelonnée des enfants
<b>10h00 / 11h45</b>	Temps <b>d'activités et rangement</b>
<b>11h45 / 12h45</b>	<b>Repas</b>
<b>12h45 / 14h30</b>	<b>Temps calme et sieste</b> pour les plus petits
<b>14h30 / 16h00</b>	Temps <b>d'activités, rangement, temps libres</b>
<b>15h00 / 16h00</b>	Accompagnement des enfants inscrits à l'activité Gym Pouce
<b>16h30 / 18h30</b>	Temps d'activités, rangement, temps libres, <b>départs échelonnés des enfants</b>

#### e) Rythme d'une journée

Les animateurs respectent le rythme des enfants lors de la planification des activités proposées. Les animations peuvent être composées d'activités calmes (peinture, collage, chant etc. ...) où l'enfant peut créer, imaginer, se détendre sans trop dépenser d'énergie, et d'activités plus physiques qui permettent aux enfants de se dépenser physiquement.

**L'accueil du matin : L'accueil détente** permet à l'enfant d'arriver dans l'accueil et de s'installer. Il aura le choix entre différentes activités comme lire, dessiner, jouer .... Deux animateurs sont présents pour accueillir les enfants et les familles, disponibles et à l'écoute. Ils proposent des activités à l'enfant et l'accompagne afin qu'il puisse commencer la journée dans les meilleures conditions (possibles). Une atmosphère calme, réconfortante (pour les plus jeunes, c'est aussi le moment de la séparation) est indispensable. L'animateur référent transmet les informations données par les familles aux autres animateurs si cela est nécessaire.

**L'accueil du soir :** A ce stade de la journée, l'enfant a déjà participé à 8h d'accueil collectif. C'est la fin de la journée, les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. Le goûter est une coupure et un temps de détente entre la fin des activités imposées et le temps de loisirs. Les lundis et jeudis, un temps d'aide aux devoirs est assuré de 17h à 18h pour les enfants de l'élémentaire.

**Le temps de sieste et le temps calme :** La sieste est importante pour les enfants de l'école maternelle et permet de répondre à leurs besoins physiologiques. Un animateur est en permanence dans la salle de sieste pour surveiller les enfants et veiller à leur endormissement.

Pour favoriser l'autonomie, l'animateur encourage l'enfant à se déshabiller et à s'habiller seul. Le réveil se fait de manière échelonnée et les enfants se réveillent par eux-mêmes.

Le **temps calme** est un moment imposé aux enfants. C'est un temps indispensable afin qu'ils puissent se reposer pour être disponibles pour les activités. Les activités calmes sont proposées et encadrées par les animateurs.

**La restauration** : Après un passage aux toilettes et après avoir veillé aux lavages des mains, le personnel encadrant laisse les enfants se placer où ils le souhaitent. Ils sont vigilants à ce que les enfants goûtent à tout mais sans les forcer. L'enfant doit boire et manger suffisamment.

Les particularités alimentaires (végétariens, sans gluten, ...) sont prises en compte dans la mesure du possible. Les notions de partage, d'autonomie et de responsabilité sont mises en avant. Le PAI alimentaire est également appliqué.

**Le goûter** : Les enfants prennent le goûter tous ensemble. C'est un temps de dégustation des aliments proposés, mais aussi un temps d'apprentissages du Vivre Ensemble, dans un climat calme et sécurisant. Les animateurs se placent aux tables et partagent ce moment avec les enfants.

Après 16h30, les animateurs proposent des **temps d'amusements et de détente**. Les enfants ont le choix entre différentes activités (jeux d'intérieurs, jeux d'extérieurs, histoires, activités manuelles ...). Avant leur départ, les enfants participent au rangement.

**Les départs échelonnés** : C'est un temps d'échanges et de communication avec les familles.

## 2. Les Intentions éducatives

Le PEDT en tant que projet communal est un moyen de lutte contre toutes formes d'inégalités et de discriminations dans l'accès aux droits et plus particulièrement dans celui du droit fondamental à l'éducation. L'éducation a pour finalité la formation d'hommes et de femmes libres, acteurs sur le plan social, culturel, affectif, politique ..., comme autant de futurs citoyens avertis ; aptes à se situer dans un environnement changeant. L'éducation facilite le vivre ensemble, la construction d'une identité collective faite de valeurs partagées, de repères dans un territoire identifié, de mémoires et d'histoires communes.

### Nos priorités :

- **Favoriser la co-éducation** (en lien avec les partenaires : aide aux devoirs, liens transgénérationnels, inclusion des enfants en situation de handicap ou en difficulté ...)
- **Améliorer le bien-être de l'enfant** (Aménagement et disposition des locaux, taux d'encadrement, formations, participation des enfants ...)
- **Favoriser la continuité éducative au bénéfice des enfants** (prise en compte des besoins selon les tranches d'âges, qualité des activités...)
- **Favoriser une dynamique du territoire** (connaître les ressources du territoire, associer les enfants à la vie du territoire...)



- **Favoriser l'implication des familles dans les modalités d'accueil des enfants** (activités partagées parents/enfants, Espace de Vie Sociale, commissions ouvertes, délégués de parents ...).

#### a) Les choix éducatifs :

L'entrée à l'école est une étape caractéristique de **la tranche d'âge des 3-6 ans**. Cette situation est vécue comme un passage symbolique des enfants vers un autre âge, vers une autre étape de leur jeune vie. Pour grandir, les petits passent par le plaisir, la joie, le rire et le jeu. Il est donc fondamental qu'ils bénéficient d'un environnement sécurisé où ils évoluent, doté de repères leur permettant de s'épanouir. Il est important de multiplier les activités et les situations porteuses de découvertes, de paroles et de jeux, de susciter leur curiosité et leur étonnement.

**Besoins en lien avec le développement physique, psychologique, intellectuel, affectif et social :** Découvrir le corps et ses limites, Se dépenser, Besoin d'un rythme de vie régulier , Structuration de la journée entre activités et temps calmes, Apprentissage de l'hygiène et de la propreté , Positionnement de l'individu et du caractère (phase du non, ...), Apprentissage de la socialisation, Temps de concentration et attention limités, Développement de l'imaginaire et de la curiosité, Acquisition du langage, Besoin de repères constants (harmonisation des règles et du comportement des adultes), Gestion du « doudou » en fonction des tranches d'âges, Besoin de sécurité, d'attention, de compréhension, d'écoute de la part des adultes, Importance de l'explication des règles et de mettre en mot les actes posés, parfois inadaptés, Séparation de la cellule familiale, Apprentissage de l'autonomie, Prise de conscience des différences (sexe, handicap), Apprentissage du respect d'autrui et des règles de politesse.

**A 6 ans**, l'entrée à l'école primaire et l'apprentissage de la lecture conduisent l'enfant vers l'âge de raison. Il quitte la « pensée magique » pour entrer dans le monde de la connaissance et du raisonnement. Il affirme aussi son caractère, se construit grâce à l'autorité des adultes qui l'entourent. Il progresse dans l'acquisition d'une plus grande autonomie à l'école, à la maison et dans son environnement. Avec le début de la capacité à suivre des règles communes, il convient de faire émerger la notion du collectif et de proposer aux enfants un ensemble de règles et de codes de conduites communs, de les faire adhérer à des principes de vie en société permettant de réguler la mise en place et le déroulement de toutes les activités, les comportements et les attitudes individuelles. Cela permet aussi de répondre aux besoins de justice et d'équité bien souvent manifestés à cet âge.

**Besoins en lien avec le développement physique, psychologique, intellectuel, affectif et social :** Développement de la dextérité ; augmentation des capacités physiques ; importance de l'alimentation ; Besoin de se dépenser physiquement, apprentissage de l'autonomie individuelle, Séparation de l'imaginaire et du réel, Apprentissage de la lecture et de l'écriture, Apprentissage du numérique, Développement des connaissances, Privilégier les activités de coopération, Prise en compte de la parole de l'enfant, Consolider l'indépendance des enfants

dans la vie quotidienne (hygiène, habillement ...), Accompagner vers une responsabilisation dans la gestion des rapports aux autres, Prévention des conflits entre les enfants et les groupes de sexes différents.

## b) Les objectifs d'animation :

En lien avec le PEDT, le projet d'animation est axé sur les valeurs suivantes :

- **Favoriser l'autonomie de l'enfant dans tous les moments de sa journée, valoriser la notion de responsabilité** : Favoriser l'esprit d'initiative et permettre aux enfants d'être de véritables acteurs de la politique enfance-jeunesse de la commune. Il peut s'agir de projets à moyen ou long terme en lien avec d'autres institutions ou associations du territoire.
- **Permettre l'épanouissement personnel de l'enfant tout en respectant son rythme et ses aspirations** : Encourager le dépassement de soi ; les activités proposées doivent permettre aux enfants d'apprendre à assumer des responsabilités dans le cadre des projets de l'accueil. De la conception à la réalisation, ils sont accompagnés pour gagner en autonomie et se construire des expériences formatrices pour leur vie d'adulte.
- **Expérimenter le Vivre ensemble dans une dynamique de territoire** : Intégrer un collectif, apprendre à travailler en équipe, permettre aux enfants de connaître les ressources de son environnement proche, développer des liens, faire découvrir ses goûts et centres d'intérêts aux autres.

Sur la base du projet pédagogique, tout en recueillant l'avis des enfants, le projet d'animation précise les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour de thèmes adaptés aux différentes tranches d'âges accueillies.

## c) Les activités :

Tout en favorisant leur créativité, les activités réalisées avec et/ou par les enfants auront pour but de les divertir tout en faisant progresser l'autonomie et le vivre ensemble. Le développement d'activités physiques et créatives permet d'affirmer sa personnalité, de développer sa créativité, d'accompagner la croissance des enfants et de canaliser leur énergie. Cela répond au besoin de s'exprimer avec des réalisations achevées.

La mise en œuvre des projets d'animation est principalement axée sur : des grands jeux, des spectacles sur différents thèmes, les activités manuelles ludiques et innovantes, les activités artistiques et sportives, des activités qui permettent aux enfants de connaître les ressources du territoire et de les y associer. Afin de prendre en compte les différentes compétences de chacun, les animateurs veilleront à ce que le programme des animations soit varié. Des temps de discussions (enfants /animateurs) sont mis en place afin que les avis soient recueillis et pris en compte.

L'activité est un puissant facteur de développement et favorise le respect, la découverte de soi, des autres, de l'environnement, ainsi que l'autonomie personnelle. L'animateur propose mais n'impose pas. Il intervient en créant un milieu riche pour susciter des idées de réalisations. La qualité d'accompagnement des activités proposées doit permettre de donner du sens à leur mise en œuvre, et de répondre à des besoins d'expression et de socialisation. Ces temps d'activités comprennent le rangement, la remise en place du matériel et des locaux utilisés.

<b>Activités/Familles d'activités</b>	<b>Intervenant ou structure (équipe d'animation de la collectivité, association, ...)</b>
<b>Atelier créatif et manuel (art plastique, art récup, peinture, dessins, etc..)</b>	Équipe d'animation, Associations, Artistes, Intervenants
<b>Atelier d'écriture et d'illustrations</b>	Équipe d'animation, Associations, Artistes, Intervenants
<b>Activités sportives (activités de plein air, foot, luge, etc..)</b>	Équipe d'animation, intervenants sportifs, Associations
<b>Atelier de motricité (éveil corporel)</b>	Équipe d'animation, intervenants sportifs
<b>Atelier découverte environnementale nature</b>	Équipe d'animation, Associations, partenaires institutionnels (CCLG, Parc, ENS...)
<b>Activité Cirque</b>	Équipe d'animation, Associations, Intervenants
<b>Jeux collectifs (jeux de rôles, Blind-tests, etc..)</b>	Équipe d'animation
<b>Atelier Danse</b>	Équipe d'animation, Associations, Artistes, Intervenants
<b>Atelier d'éveil musical</b>	Animateur d'atelier d'arts, Associations, Artistes, Intervenants
<b>Atelier Chorale</b>	Animateur d'atelier d'arts, équipe d'animation, Associations, Intervenants
<b>Atelier jeux de société</b>	Équipe d'animation
<b>Atelier Contes</b>	Équipe d'animation, Associations, Artistes, Intervenants
<b>Atelier Théâtre</b>	Équipe d'animation, Associations, Artistes, Intervenants
<b>Atelier Marionnettes et spectacle</b>	Équipe d'animation, Artistes, Intervenants
<b>Atelier jeux (Billard...)</b>	Équipe d'animation

<b>Aide aux devoirs</b>	Équipe d'animation, club d'anciens « Les gentianes » et autres bénévoles.
<b>Atelier Cuisine</b>	Équipe d'animation, Intervenants.

#### d) Les objectifs généraux, objectifs opérationnels et démarches pédagogiques

##### Objectifs généraux :

- PERMETTRE PROGRESSIVEMENT A L'ENFANT DE DEVENIR PLUS AUTONOME DANS TOUS LES MOMENTS DE SA JOURNEE.

- PERMETTRE A L'ENFANT DE S'EPANOUIR PAR LA PRATIQUE D'ACTIVITES LUDIQUES, INVITATION AU PARTAGE ET A L'AMUSEMENT.

- FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE DANS UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE.

##### OBJECTIF GENERAL : ENCOURAGER PROGRESSIVEMENT L'ENFANT A DEVENIR PLUS AUTONOME

Objectifs opérationnels	La démarche pédagogique	Projets d'animations ou actions mises en place
- <b>Etablir des règles de vie.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la vie quotidienne et des repas, sieste</li> <li>- Connaitre les règles de sécurité.</li> <li>- Prise en compte de la parole de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration des tâches de la vie quotidienne.</li> <li>- Utilisation d'images, de photographies, verbalisation et explication des règles.</li> <li>- Temps de parole, évaluation des activités avec les enfants</li> </ul>
- <b>Aménagement et investissement des espaces.</b>	- Structurer et proposer différents espaces (jeux,	- Proposer aux enfants des temps d'aménagement (tapis), de rangement par

	temps calme, goûter, sieste etc. ...)	des outils visuels (photo, pictogrammes). Accompagnement au rangement.
<b>- Apprentissages.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hygiène : apprendre à se laver les mains.</li> <li>- Responsabiliser l'enfant sur ses vêtements personnels (manteau, sac à dos et autres). Apprendre à ranger et respecter les locaux, les jeux et le matériel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissages en chansons, accompagnement de proximité.</li> <li>- Structurer l'espace par des corbeilles, bacs à chaussures, portes manteaux, photos.</li> </ul>

#### OBJECTIF GENERAL : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels	La démarche pédagogique	Projets d'animations ou actions mises en place
<b>- Encourager chaque enfant à découvrir son corps.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la motricité des enfants.</li> <li>- Explorer la sensorialité par des activités en liens avec le toucher, la vue, l'ouïe, l'odorat ; Développer la dextérité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sorties, jeux individuels, collectifs et artistiques, activités sportives, danses.</li> <li>- Activités manuelles, fabrication de mallette sensorielle, écoute de chansons, de bruits, de sons divers, Carrés de textures touchables.</li> </ul>
<b>- Favoriser la participation de chaque enfant aux différentes activités.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à l'enfant de s'exprimer sous toute ses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers manuels, création d'émoticônes, prise en</li> </ul>

	formes (expression verbale, corporelle, émoticônes).	charge individuelle ou collective ;
- Développer l'imaginaire et la représentation mentale.	- Proposer des activités créatives, variété du matériel pédagogique  - Développer la curiosité.	- Jeux de rôles, mises en scènes d'histoires, théâtre, comptines, spectacles de marionnettes, jeux en accès libres.  - Proposition d'activités variées dans différents contextes, faire découvrir de nouveaux univers (artistiques, culturels, culinaires ...).
- Mise en place des temps de dialogue et d'écoute, favoriser la confiance.	- Permettre à l'enfant de comprendre le monde qui l'entoure et de trouver sa place	- Temps expressions et d'échange libres, Réunions Citoyennes (animateurs, enfants), utilisation du bâton de parole, réguler les conflits, utilisation de visuels adaptés à l'âge des enfants.

**OBJECTIF GENERAL : APPRENDRE ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE DANS UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE**

Objectifs opérationnels	La démarche pédagogique	Projets d'animations ou actions mises en place
- Favoriser la découverte et la pratique collective d'activités sportives et ludiques.  - Réussir ensemble.	- Mettre les enfants en situation de jouer ensemble.  - Favoriser les activités de coopération  - Prévention des conflits entre les enfants et les groupes de sexes différents.	- Parcours sportifs, jeux collectifs, jeux de société, chansons, danse, constructions (Kapla, légo), dinette.  - Jeux, chorale, théâtre, ..  - Verbalisation des ressentis, espace de dialogue dans un climat rassurant, observation fine des relations entre les enfants.
- Respect de la collectivité.	- Impliquer les enfants dans les activités collectives.	- Mise à disposition de modèles, donner envie de faire ensemble (fresque).

	- Explication des règles du vivre ensemble, favoriser le partage, responsabiliser l'enfant.	- Se prêter les jouets, connaître les règles de la collectivité par des explications simples et répétées en s'appuyant sur des dessins, valoriser les initiatives positives. - Utilisation de petits jeux.
- <b>Accueil des enfants en situation de handicap.</b>	- Expliquer et accompagner dans l'acceptation de la différence.	- Expliquer aux enfants ce qu'est un handicap, anticiper des réactions de rejet, réguler les moqueries, éviter des situations d'échec, adapter les activités, accompagnement individualisé dans la mesure du possible.
- <b>Vivre ensemble dans notre environnement en fonction des saisons.</b>	- Proposer des activités en extérieur en fonction des saisons.	- Promenades dans les bois, cueillette de feuilles, ski, luge, jeux de neige, intervenant en lien avec la nature, fabrication d'igloo, sculptures, utilisation des aires de jeux du village.

### 3. LE FONCTIONNEMENT

**L'engagement des encadrants, des animateurs, des accompagnants...** : Les attitudes et façons de faire :

- Tous les acteurs impliqués respectent les postures éducatives favorables au développement de chaque enfant.
- Ils placent l'enfant au centre de leurs préoccupations. Ils l'accueillent en prenant en compte sa singularité.
- Les objectifs éducatifs intègrent la notion de plaisir de l'enfant, puissant moteur, favorable aux acquisitions, aux découvertes et à la découverte de soi. Ils se construisent dans le respect du libre choix des enfants. Ils sont basés sur l'écoute et la relation à l'enfant. Ils visent à l'accompagner dans son éveil, son épanouissement ainsi que dans le développement de son autonomie et de sa socialisation.
- Les adultes accueillent avec bienveillance les enfants, sollicitent la persévérance, donnent confiance en soi. Ils aident les enfants à faire tout seul. L'estime de soi et des autres, est un des grands principes de notre action éducative.

Les agents sont responsables d'un groupe d'enfants. Ils proposent des animations ou des activités à partir de thèmes définis en équipe. Une réunion avec l'ensemble du personnel encadrant est organisée un fois par mois.

**Respect des règles de vie collective** : Elles sont identiques à celles existantes dans le cadre ordinaire de l'école : respect mutuel, observation des règles de savoir vivre et

responsabilisation. Les enfants sont acteurs de leur quotidien et établiront les règles de vie propre à la pause méridienne par exemple, avec l'aide des animateurs. L'enfant doit respecter : ses camarades, le personnel et le matériel mis à disposition. En cas de non-respect des règles de vie, les animateurs tiennent à jour un cahier où est noté la transgression de l'enfant, la sanction, puis font une fiche (RP) Résolution de Problème, ce qui permet à l'enfant d'être en phase réparatrice et de comprendre son erreur. Si aucune amélioration n'est constatée, les services des affaires scolaires contactent la famille afin de rechercher les solutions les plus adaptées aux besoins de l'enfant ; une rencontre avec les parents aura lieu, dans la mesure du possible, en présence de l'enfant.

#### a) Equipe d'animation et Rôles des agents

ANIMATEURS	DIPLÔMES et/ou QUALIFICATIONS
ALLEMAND Valérie	Agent polyvalent
ALLEGRIINI Aurélie	Directrice BAFD (stagiaire)
ARMAND Carole	ATSEM
COMBOROURE Geoffrey	Agent polyvalent
DUFOUR Virginie	Agent polyvalent
EYMARD Aurore	ATSEM
FATIGBA Gaëlle	BAFA
GELUMBECKAITE Rasa	Niveau Educateur spécialisé
HELO Karine	Agent d'entretien
KLINGLER Sabine	Stagiaire BAFA
MAGAND Delphine	BAFA / ATSEM
PETRATTO Marie-Edwige	ATSEM
PISIOS Mélanie	Stagiaire BAFA
PISIOS Elodie	Stagiaire BAFA

Les agents sont recrutés par la responsable des services à la population, qui encadre le service des affaires scolaires. Ils doivent adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre. Les agents sont chargés d'accueillir les enfants, les parents et de faire le lien avec les enseignants. Les agents doivent apporter une sécurité :

- **Physique** en aménagent un cadre et des règles.
- **Morale** en véhiculant des valeurs de bienveillance.
- **Affective**, en étant attentif à leurs besoins. Une relation de confiance est indispensable.

Les agents ont aussi en charge de mettre en place des activités et des ateliers libres afin de répondre aux besoins et attentes des enfants en fonction des tranches d'âges. Ils doivent également savoir travailler en équipe, communiquer avec les familles, participer aux réunions de services, être force de proposition, savoir faire face à l'imprévu. Ils connaissent et appliquent plusieurs méthodologies et pédagogies des activités (préparation, analyse des besoins, aménagement, accueil, déroulement, respect des rythmes, de la sécurité, gestion des urgences, animation, rangement). Ils savent être à l'écoute des besoins des enfants, de leur rythme, encouragent et valorisent les progrès.



La responsable du service périscolaires délègue aux agents certaines tâches administratives :

- Saisie des présences des enfants sur les tablettes.
- Tenue du registre de soins.
- Chacun des sites a un référent (animateur qualifié (ATSEM, BAFD, BAFA)) chargé de gérer certaines situations (absence de personnel, contact avec les familles, etc. ...) en cas d'absence de la responsable.

## b) Rôle de la responsable des services périscolaires

Garante de la cohérence et de la lisibilité des projets, elle est chargée d'organiser et de donner les moyens matériels à leurs organisations.

Elle doit être joignable à tous moments pendant les horaires d'ouvertures des accueils périscolaires et disponible pour intervenir rapidement en cas de nécessité. Ses fonctions sont les suivantes :

- Être garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Être garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Avoir en charge la coordination de l'ensemble du personnel pour les temps périscolaires.
- Gérer les relations avec les différents partenaires.
- Comptabiliser le nombre total des enfants à chaque temps de la journée.
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Faire preuve d'écoute, de compréhension et de disponibilité.
- Evaluer les animateurs et réaliser le bilan de l'accueil.
- S'assurer que le projet pédagogique soit compris, intégré et réalisé.
- Missionner et réguler l'équipe d'animation (gestion des conflits, organisation globale).

### **Outils de suivi et réglementation :**

Le classeur administratif : le classeur est rangé dans le bureau du responsable des services à la population et peut être consulté à tous moments. Il contient :

- Les données du personnel (Diplômes, adresse et n° de téléphone, données diverses)
- La législation en vigueur
- Listing des enfants inscrits avec coordonnées des familles
- Les règlements intérieurs de fonctionnement et les projets pédagogiques
- LE PEDT (Projet Educatif du Territoire)
- Les protocoles de fonctionnement
- Le protocole sanitaire
- La Télé-procédure d'accueil de mineur (T.A.M)
- La sécurité : les recommandations d'hygiène et de sécurité, plan d'évacuation, plan Vigipirate, n° d'urgences

- Supports pédagogique en lien avec les règles de sécurité, sur les conflits, sur le lavage des mains etc. ...
- Affiches et programmes d'animations, fiches d'activité.
- Les grilles d'évaluations concernant les animateurs

**Les réunions :** Des réunions d'équipes sont programmées à l'année afin d'optimiser notre fonctionnement (Points réguliers sur le projet pédagogique et d'animation, échange des informations, bilans des actions, préparer des programmes d'animation, préparation d'évènement (carnaval, journée à thèmes, ...).

Ces outils ont pour but d'améliorer du mieux possible notre fonctionnement avec les réalités du terrain et favoriser la cohérence de l'encadrement.

### c) Les axes de préventions :

- . **Être à l'écoute :** Les activités ont pour but de favoriser l'écoute entre les enfants, les encourager à se respecter, accepter les différences de chacun et assumer les spécificités de ses goûts et de sa personnalité.
- . **Favoriser la discussion et la réflexion autour des sujets de sociétés ou d'actualité.**
- . **Prévenir les conduites à risques (violences, incivilités, addictions).**

### d) PAI, régimes alimentaires et médicaments

Le PAI est un protocole entre la famille, le médecin de l'Education Nationale et la Mairie dont le but est de traiter une allergie alimentaire, médicamenteuse ou une maladie (diabète, asthme, épilepsie...). Il définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention, ainsi que les mesures à prendre en cas d'urgence.

Toute allergie, problème alimentaire ou de santé, doit être signalé auprès du service des affaires scolaires dès l'inscription. Sur demande des familles, un Programme d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place par le médecin scolaire en partenariat avec la Direction d'école et un agent du service des affaires scolaires selon la réglementation en vigueur.

Dans le cadre d'un PAI, il peut être admis que les familles des enfants concernés apportent des repas confectionnés par elles ainsi que des contenants et des couverts dans une petite glacière, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Les médicaments pour les PAI sont stockés dans une armoire à pharmacie fermée. La liste des enfants se trouve dans le bureau de la Directrice. La chef de cuisine dispose d'une copie des

PAI pour une meilleure sécurité. Seuls les enfants dont l'allergie alimentaire est déclarée sont autorisés à amener un panier repas préparé par la famille.

Un animateur P.S.C. 1 est habilité pour prendre en charge plus spécifiquement ces enfants.

#### e) Accueil des enfants en situation de handicap

Nous sommes en capacité d'accueillir des enfants porteurs de différentes formes de handicap : sensoriel, moteur, déficience intellectuelle, trisomie 21, ...

Dès lors qu'un enfant présente un handicap, une rencontre est organisée avec les parents, la directrice de l'école et la responsable d'animation pour proposer le meilleur accompagnement possible. Afin de rassurer l'enfant et lui donner des repères, **un animateur référent lui est dédié**. Si besoin, les activités proposées et le planning de l'enfant est adapté afin de respecter son rythme et ses besoins. Certaines animatrices ont des formations spécifiques (Makaton, expériences professionnelles avec le handicap...).

Lors des rencontres mensuelles de l'équipe d'encadrement, ces thèmes de l'accueil et de l'inclusion pour tous les enfants sont abordés systématiquement. L'équipe met en place des stratégies qui permettent d'accueillir et de répondre à chaque problématique.

## 4. MODALITES DE PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES

### a) Modalités de participation des enfants

Les modalités de participation des enfants doivent être modulées en fonction de leur âge. Elles font partie intégrante des choix éducatifs. Mesdames les Adjointes aux Affaires Scolaires et aux Affaires Sociales ont suivi une formation sur les Conseils municipaux d'Enfants. Elles souhaitent créer, en lien avec l'équipe d'animation, un ou des conseils d'enfants, selon l'âge des enfants : définir des objectifs, prise en compte de la parole de l'enfant, avis sur le restaurant scolaire et sur les activités proposées...

Afin de favoriser l'implication des enfants dans le projet d'accueil :

- Permettre aux enfants d'être acteurs dans les activités et la vie quotidienne,
- Choix des activités en proposant des modes d'inscription dans les activités adaptées,
- Accompagner les enfants dans leurs projets,
- Les informer sur la nature et le déroulement des activités.

Les attentes des enfants sont également prises en compte dans le cadre du diagnostic partagé avec les écoles et mis en œuvre par les animateurs dans les activités proposées. Les Conseils d'écoles sont des instances qui donnent des directions sur les thèmes et les activités à proposer. Des questionnaires de satisfaction sont adressés aux familles, qui font également remonter les demandes des enfants. Des temps d'échanges, dans le cadre des commissions

scolaires et enfance jeunesse sont favorisés, pour sonder les attentes et demandes des publics.

## b) Modalités de participation des familles

Les familles des enfants scolarisés sur notre territoire sont informées par l'intermédiaire des documents de rentrée et par les moyens de communications généralistes de la commune (bulletin municipal, site internet, application « Intramuros »).

La participation large des habitants est une habitude assez fortement ancrée sur le plateau des petites roches, cela se combine avec la volonté participative de l'actuelle municipalité. Il apparaît que les parents s'impliquent volontiers dès lors qu'un vrai rôle de consultation, de réflexion et d'élaboration leur est dévolu. Ainsi, des commissions « repas », « Affaires scolaires », permettent d'alimenter le projet de départ, et de le faire vivre.

La prise en compte de leur rôle et de leur savoir-faire de parent, en créant les conditions indispensables aux échanges, nous paraît essentielle pour instaurer des rapports de confiance. L'expression des parents est prise en compte par différents moyens : rencontres individuelles, réunions d'information et de bilan, questionnaires, portes ouvertes, etc. Les parents sont également invités à prendre part aux instances de décision (conseils d'écoles, commissions des affaires scolaires ...). Cette reconnaissance du rôle éducatif des parents va de pair avec des valeurs de respect, de tolérance à l'égard des choix parentaux.

La participation des familles peut être force de proposition afin de faire évoluer le projet éducatif ou les façons de faire de l'équipe. Cependant, il est souligné que cette prise en compte du rôle des parents et de leurs valeurs éducatives doit se concilier avec les normes et les contraintes de la collectivité.

Donner aux familles la possibilité d'être écoutées est perçue comme un préalable pour établir des rapports de confiance. Si cela nécessite un état d'esprit, cela passe également par une organisation, voire des moyens pour une réelle disponibilité des professionnels.

Le côté informel et spontané des échanges est également important, pour que les parents ressentent cette possibilité d'être écoutés, et sollicitent l'équipe. La prise en compte des difficultés des familles peut aussi être un levier pour des échanges et des rapports de confiance.

## 5. L'ÉVALUATION

### LE PROJET PEDAGOGIQUE

REFERENTIEL	REALISATION			COMMENTAIRES/ACTIONS A MENER
	OUI	NON	EN COURS	
Le projet pédagogique est validé par l'organisateur de l'ACM				
Le projet pédagogique est en concertation avec l'équipe d'animation				
Le projet pédagogique est en cohérence avec le cadre réglementaire				
Les objectifs du projet pédagogique sont en cohérence avec le projet éducatif				
Des indicateurs d'évaluation des objectifs sont identifiés				
Le projet pédagogique propose des activités variées et de qualité (activité en plein air, sportives, d'expression, ...).				
L'implication des enfants dans le choix des activités est prévue				
Les règles de vie et de comportement sont arrêtées en concertation avec les enfants				
Le rôle et les missions des membres de l'équipe sont prévus				
Des temps de concertation entre les membres de l'équipe sont prévus				
Des temps de concertation avec les parents sont proposés				

## LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

REFERENTIEL	REALISATION			COMMENTAIRES/ACTIONS A MENER
	OUI	NON	EN COURS	
Le projet pédagogique s'adapte et se réadapte à la réalité de l'ACM (public, locaux ...).				
Le responsable s'assure de la mise en œuvre du projet pédagogique avec l'équipe d'encadrement				
Les temps d'évaluation des actions menées sont intégrés aux missions de l'équipe d'encadrement				
Le projet pédagogique est évalué régulièrement, puis réorienté si nécessaire				
Les rythmes et les besoins de l'enfants sont respectés				
Les échanges entre les différentes tranches d'âges sont favorisés				
L'équipe éducative est formée en fonction des spécificités du public accueilli (tranches d'âge, handicap, difficultés sociales, ...).				
Les locaux utilisés sont adaptés à l'accueil du public en fonction de la tranche d'âge.				
Le projet pédagogique pour les moins de 6 ans intègre des temps d'activités, des temps calmes et de repos				
Les activités pour les moins de 6 ans sollicitent l'enfant de manière variée : jeux, exploration, découverte, motricité, création, concentration, ...).				
Le projet pédagogique spécifique aux plus de 6 ans prévoit des espaces d'expression et d'information, ainsi que des temps d'expression partagée avec les enfants				
Le projet favorise la mixité fille/garçon tout en préservant leurs différences				
Les actions menées font l'objet d'une évaluation partagée avec les enfants				

## L'ENCADREMENT EDUCATIF

REFERENTIEL	REALISATION			COMMENTAIRES/ACTIONS A MENER
	OUI	NON	EN COURS	
Outre la vérification des qualifications réglementaires requises, les compétences des animateurs sont recherchées et valorisées pour l'encadrement des activités (sportives, culturelles, ...), des publics accueillis et pour la mixité de l'encadrement.				
L'ACM fait appel à des intervenants extérieurs qualifiés pour enrichir son projet d'activités				
Personnel titulaire d'une qualification de base en secourisme (PSC1, ...).				
Les procédures de recrutement et les fiches de postes sont réalisées par le binôme Organisateur / Responsable				
Une documentation pédagogique abondante et diversifiée est mise à disposition de l'équipe d'animation				
La formation continue des animateurs est favorisée				
Des formations thématiques ponctuelles sont proposées				
Des procédures et des temps d'évaluation de l'équipe d'animation sont mises en œuvre (entretiens individuels, réunion de synthèse, ...).				

## COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES FAMILLES

### ET LES PARTENAIRES

REFERENTIEL	REALISATION			COMMENTAIRES/ACTIONS A MENER
	OUI	NON	EN COURS	
Les éléments suivants sont communiqués et diffusés avant l'inscription : les règlements intérieurs ; les grands axes des projets éducatifs et pédagogiques ; les barèmes de participation des familles ; le financement apporté par les partenaires				
Un membre de l'équipe est associé aux temps consacrés à l'inscription				
Une visite des locaux par les parents est proposée				
L'expression des parents est prise en compte par différents moyens : rencontres individuelles, réunions d'information et de bilan, questionnaires, portes ouvertes, ...				
Les parents sont invités à prendre part aux instances de décision (comité de suivi ...).				
L'ACM développe des partenariats avec son environnement local : associations, collectivités locales, CAF, Etat, intervenants, financeurs, etc. ...				
L'ACM assure la promotion de son activité par différents moyens : plaquettes, affiches, presse, internet ...				
Des temps de travail en dehors de la présence des enfants sont programmés (préparation et bilan des animations).				



## LOCAUX, ESPACES D'ACTIVITES ET RESTAURATION

REFERENTIEL	REALISATION			COMMENTAIRES/ACTIONS A MENER
	OUI	NON	EN COURS	
L'ACM dispose d'une signalétique intérieure et extérieure spécifique				
Les locaux sont accessibles, clairs, spacieux, décorés et aménagés.				
Les locaux permettent une activité séparée et différenciée des tranches d'âges				
Les locaux permettent la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant (salle de jeux, temps calme, sieste, ...)				
Les espaces de rangement sont en nombre suffisant				
Les locaux sont correctement entretenus (réparation, nettoyage).				
L'ACM dispose librement des locaux pendant ses périodes de fonctionnement				
L'ACM dispose d'un lieu de soins aménagé et réservé à cet effet				
L'équipe d'encadrement dispose d'un espace de travail spécifique				
L'ACM dispose d'un lieu d'accueil permettant la rencontre des parents				
Le mobilier est en nombre suffisant, en bon état et adapté à l'âge des enfants				
L'ACM dispose d'un plan de sécurité de stationnement				
Les espaces d'activités et de jeux extérieurs sont sécurisés				
Les espaces extérieurs permettent une diversification des activités et une séparation des groupes d'enfants				
Le restaurant scolaire est exclusivement dédié au service des repas				
Les conditions de restauration favorisent le calme et la convivialité (acoustique régulée)				
L'équipe d'encadrement veille au respect des normes sanitaires et collectives				
Au-delà de la diététique et de l'équilibre alimentaire, l'ACM favorise l'éducation au goût				